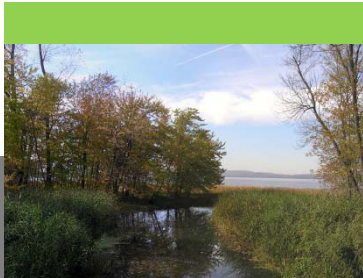


Élaboration du plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme

Consultation des parties prenantes du 3 décembre 2015

Rapport synthèse



31 décembre 2015

Version finale

Équipe

Équipe de réalisation et de révision :



Élaine Fournelle, architecte paysagiste, AAPQ, #690, DGE



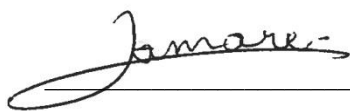
André Goulet, ing.f. #95-063, R.P.F. #2099, M.Sc.




Aurélien Borie, Urbaniste, OUQ # 1282, M. A.T.D.R



Sébastien Nadon, B. Sc. Urbanisme, Tech. forestier



Justin Lamare, Aménagiste, M. Aménagement du territoire




Josianne Garon, architecte paysagiste, AAPQ, #539

Référence à citer :

Horizon multiresource inc. 2016. Rapport synthèse - Élaboration du plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, Consultation des parties prenantes du 3 décembre 2015, Ville de Montréal, KORM6, 33 pages + annexe 10 pages

Table des matières



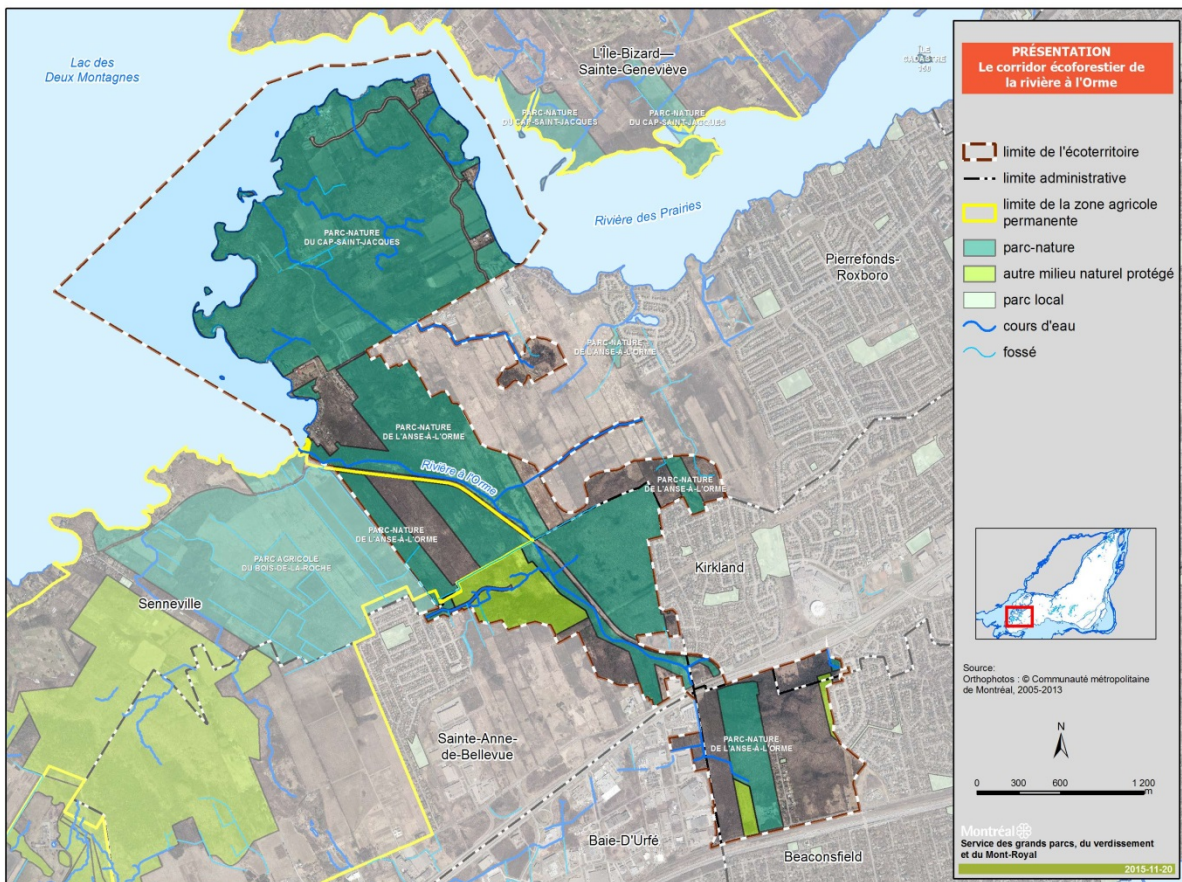
INTRODUCTION : UN ÉCOTERRITOIRE ET DES PARTIES PRENANTES	1
1 UN PROCESSUS PARTICIPATIF POUR ASSURER LA DURABILITÉ.....	3
2 UN ENJEU D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	4
3 LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES.....	6
4 LE DESIGN DE LA CONSULTATION	7
5 LE DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION.....	9
6 LES PARTIES PRENANTES	12
7 LES ÉLÉMENTS DE VISIONS ET PISTES D' ACTIONS RECUEILLIES	14
7.1 Table socioculturelle.....	17
7.2 Table économique	19
7.3 Table environnementale	21
7.4 Table de gouvernance.....	23
8 QUELQUES RECOMMANDATIONS.....	25
CONCLUSION.....	27
RÉFÉRENCES.....	28
ANNEXE.....	29

INTRODUCTION : UN ÉCOTERRITOIRE ET DES PARTIES PRENANTES

Les écoterritoires de Montréal constituent un patrimoine naturel d'une grande valeur pour la collectivité montréalaise. Derniers remparts naturels du territoire insulaire, ils comprennent une mosaïque d'habitats d'une riche biodiversité, des écosystèmes de grande valeur écologique et une diversité de paysages. L'humain peut y observer, la nature, mais aussi apprendre, découvrir, réfléchir, se connecter, s'investir, se réaliser et trouver sa place.

Situé à l'ouest de l'île de Montréal, l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme est l'un des dix écoterritoires identifiés par la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (PPMVMN) et le *Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal* (Schéma).

Présentation de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme (2015).



Il s'étend sur une portion du territoire des municipalités de Montréal (arrondissement de Pierrefonds-Roxboro), Beaconsfield, Sainte-Anne-de-Bellevue et Kirkland, depuis le Bois Angell, au nord de l'autoroute 20, jusqu'au parc-nature du Cap-Saint-Jacques. La rivière à l'Orme en constitue l'axe central. Il est situé au cœur de la Trame verte et bleue de l'ouest montréalais identifiée dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et reprise par le Schéma.

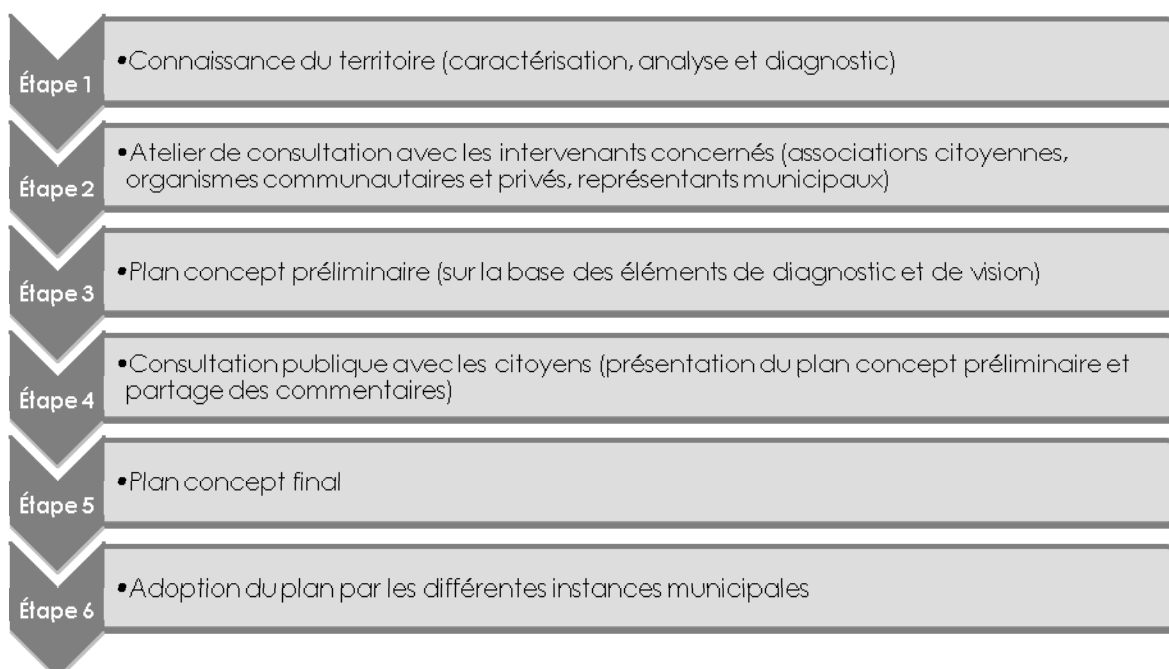
Toutefois, l'ouest de l'île comprend également les derniers grands espaces sur l'île de Montréal où réaliser de grands projets résidentiels. La Ville de Montréal prévoit de poursuivre les projets de développement urbain en articulation avec les actions de protection des milieux naturels. La Ville entend mettre en valeur les milieux naturels protégés en aménageant le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. Celui-ci deviendra le plus grand parc-nature de Montréal avec une superficie attendue de 425 ha, soit plus de deux fois la superficie du Parc du Mont-Royal (190 ha). À cette fin, la Ville a entrepris une démarche abordée dans un esprit de collaboration et de concertation auprès de divers intervenants en vue d'élaborer le *Plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme*.

L'atelier de consultation du 3 décembre 2015 s'inscrit dans ce processus collaboratif. La rencontre a eu lieu au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Elle a réuni plus d'une quarantaine d'intervenants. Abordé sous la forme de *Cafés du Monde*, l'atelier de consultation a permis aux participants d'échanger sur des visions d'aménagement et de gestion pour l'écoterritoire et de proposer quelques pistes d'actions.

Ce rapport présente, au premier chapitre, les étapes du processus que la Ville de Montréal utilise pour l'élaboration du plan concept d'un écoterritoire. Le deuxième chapitre rend compte de l'enjeu d'acceptabilité sociale identifié sur l'écoterritoire. Les chapitres suivants détaillent successivement les objectifs de la journée de la consultation du 3 décembre 2015, le design de l'activité de consultation, le déroulement de l'atelier et la liste des parties prenantes invitées. Le septième chapitre expose les éléments de discussion recueillis distinguant les éléments relatifs à l'état des lieux, les éléments de vision et les pistes d'action. Enfin, le dernier chapitre propose quelques recommandations concernant les prochaines étapes de l'élaboration du plan concept.

1 UN PROCESSUS PARTICIPATIF POUR ASSURER LA DURABILITÉ

La consultation des intervenants concernés s'inscrit dans la démarche d'élaboration du *Plan concept de l'écoterritoire*, un document de planification qui vise à guider les interventions futures dans l'écoterritoire. Ce document s'appuie sur des éléments de diagnostic et de vision. Il définit de grandes orientations et propose des objectifs ainsi que des pistes d'actions. La démarche est coordonnée par le comité technique réunissant des représentants des municipalités concernées et plusieurs partenaires gouvernementaux. Elle est abordée dans un esprit de collaboration et de concertation pour amener l'ensemble des parties prenantes à considérer la protection et la valorisation des milieux naturels comme une valeur ajoutée aux projets de développement urbain et à concilier les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques qui y sont liés. Les principales étapes de l'élaboration d'un plan concept se définissent ainsi :



En 2015, le comité technique de l'écoterritoire (comité mis sur pied par la Ville de Montréal et regroupant des fonctionnaires issus de ministères, d'arrondissements, de villes et de services municipaux) a dressé un état des lieux de l'écoterritoire. Ce travail de documentation étant suffisamment avancé, la deuxième étape du processus participatif, soit la consultation des intervenants apparaissait nécessaire. Cette activité de consultation a eu lieu le 3 décembre dernier.

L'acceptabilité sociale est une notion relative aux perceptions. Elle évolue avec l'information, les connaissances, l'éducation des parties prenantes. Cette notion est empreinte de la culture, des valeurs et des traditions de chacun.

L'analyse du contexte social en cours sur l'écoterritoire a révélé un important enjeu

d'acceptabilité sociale entourant la protection et la mise en valeur des milieux naturels de l'ouest montréalais, et ce, malgré les succès environnementaux des dernières années relatifs à la protection et à l'acquisition de terrains. Voici quelques constats qui appuyaient cette hypothèse :

- Dossier comportant un historique turbulent et médiatisé depuis plusieurs années;
- Présence d'un public attentif (groupes de pression, lobbyisme économique);
- Autorité centralisée (Ville);
- Présence de plusieurs intérêts (impossible à l'heure actuelle d'en évaluer le degré de convergence);
- Possibilité d'introduction d'un changement sur le territoire (en lien avec la présente planification territoriale);
- Méconnaissance des parties prenantes entre elles;
- Perception citoyenne d'un risque.

L'enjeu d'acceptabilité sociale soulève plusieurs risques relatifs au processus participatif amorcé. Les faits suivants pouvaient entraver, détourner ou faire échouer la démarche de consultation et d'élaboration du plan concept de l'écoterritoire :

- Présence de leaders d'opinion;
- Tentations de régler des problèmes actuels ou passés;



- Tentations de régler des problèmes à l'intérieur ou hors de l'aire d'étude;
- Possibilité de confrontation entre deux parties prenantes;
- Possibilité de confrontation entre une ou des parties prenantes et la Ville de Montréal ou une agglomération;
- Possibilité que l'accent soit mis sur les problèmes de cohabitation ou de gouvernance plutôt que sur le territoire;
- À terme, possibilité que l'objectif de la contribution des parties prenantes au projet de planification ne soit pas atteint.

Suite à l'identification de l'enjeu d'acceptabilité sociale, la consultation des parties prenantes a visé l'atteinte de deux niveaux d'objectifs.

Objectifs de fond liés à l'élaboration du plan concept de l'écoterritoire :

- Assurer une compréhension commune de l'état des lieux;
- Dégager et recueillir des éléments de vision, des pistes d'orientation et d'actions ainsi que des perspectives de gestion de chacune des parties prenantes par thème de développement durable (socioculturel, économique, environnemental, gouvernance);

Objectifs de forme visant à installer un climat favorable à la poursuite du processus participatif de plan concept :

- Permettre aux parties prenantes de se rencontrer dans le cadre d'un exercice mené dans un climat positif (climat d'espoirs et non de menaces);
- Dans un contexte de divergence d'opinions, développer une compréhension empathique de la vision de chacune des parties prenantes menant à une ouverture sur la réalité de l'autre;
- Décentraliser l'attention portée sur les leaders d'opinion potentiels et la centraliser sur la recherche d'un partage constructif collectif;
- Maximiser l'adhésion du plus grand nombre possible des parties prenantes invitées au projet de planification;
- À l'image d'une formule juridique de plus en plus promue au Québec, soit une *conférence de règlement à l'amiable* (CRA), se concentrer sur la recherche de solutions plutôt que sur la recherche de menaces ou de coupables;
- Convenir des conditions de succès à mettre en place pour assurer la réussite du projet de protection et de mise en valeur;
- Aux termes de la consultation, pouvoir mesurer le degré de convergence de vision entre les parties prenantes.

Pour atteindre simultanément les objectifs de forme et de fond, nous avons privilégié une démarche **Cafés du monde** afin d'établir un climat d'échange convivial sur les différentes visions d'avenir du territoire. Les *Cafés du Monde* reproduisent l'ambiance d'un café où les participants partagent leurs idées sur un sujet en petits groupes autour de tables. Une rencontre du type *Cafés du Monde* permet aux parties prenantes de :

- Se prononcer et écouter les points de vue sur toutes les sphères de développement durable (environnementale, socioculturelle, économique et gouvernance)
- Se prononcer et écouter les points de vue d'un maximum de parties prenantes

La démarche *Cafés du monde* a été combinée à une approche à rebours de type «Walt Disney» (<http://www.idea-sandbox.com/blog/disney-brainstorming-method-dreamer-realist-and-spoiler/?format=pdf>). L'approche à rebours, contrairement à la démarche territoriale conventionnelle et séquentielle de type «portrait-diagnostic-vision-prescription», met d'abord l'accent sur la vision d'avenir, l'état souhaité, le rêve, l'univers du possible. Cette vue du futur voulu a été le seul sujet traité en ateliers et ce, dans le but de faire émerger les idées économiquement pragmatiques, environnementalement sensibles et socioculturellement progressistes. Cette démarche mise dans un premier temps sur la créativité, le positivisme, le rêve, les opportunités, les forces, plutôt que sur les contraintes économiques, socioculturelles ou environnementales.

Les *Cafés du Monde* n'ont pas permis aux parties prenantes d'échanger sur les contraintes (faiblesses, menaces) au développement ou à la protection de l'écoterritoire. Ce filtre pragmatique où les visions pourront être croisées avec les forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) identifiées pourra faire l'objet d'analyses subséquentes par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Le degré d'influence du processus participatif se situait sur l'échelle de l'Institut du Nouveau Monde (INM, 2013) à 3/5, soit : les participants échangent autour d'enjeux et confrontent leurs idées (encadré noir ci-dessous).

Échelle de la participation publique

	1	2	3	4	5
Degré de participation	Information	Consultation	Discussion	Délibération	Collaboration
Description	Les participants s'informent au sujet des enjeux liés à un problème à résoudre, à un projet ou à une politique.	Les participants informent les décideurs de leurs opinions et de leurs points de vue.	Les participants échangent autour d'un enjeu et confrontent leurs idées et leurs points de vue.	Les participants formulent un avis sur une question précise.	Les participants participent eux-mêmes à la définition et à la construction du processus participatif et contribuent directement à la décision finale.
Source : Institut du Nouveau Monde, août 2013.					

5 LE DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Une invitation à participer à un atelier consultatif d'une demi-journée a été lancée le 13 novembre 2015 à plus d'une cinquantaine de parties prenantes, incluant vingt représentants du comité technique. Un guide (cahier du participant en annexe) a été transmis aux invités ayant confirmé leur présence afin de les préparer à la consultation.

Le 3 décembre 2015, vingt-neuf intervenants invités provenant des milieux sociaux, environnementaux et économiques et dix-sept membres du comité technique se sont réunis (voir Chapitre 6) pour discuter de la vision de l'écoterritoire, de principes de gestion et de pistes d'action. La rencontre a eu lieu de 13 h 30 à 18 h 30 au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques (205 chemin du Cap - Saint - Jacques, Pierrefonds, QC, H9K 1C6).



Planification des activités de l'atelier de consultation du 3 décembre 2015

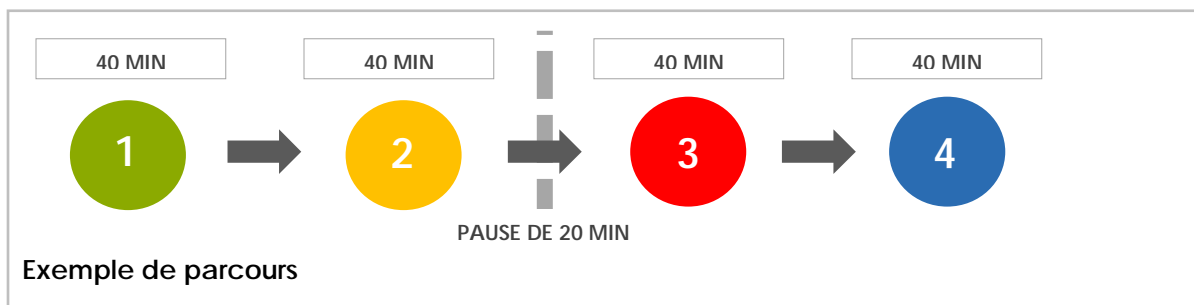
13 h 30	Message de bienvenue
13 h 35	Déroulement de la consultation
13 h 40	Présentation du contexte et de l'état des lieux sommaire
14 h	Période de questions
14 h 10	Présentation de sept modèles d'affaires par la firme Umvelt
14 h 30	Période de questions
14 h 40	Présentation des consignes de la consultation
14 h 50	Ateliers <i>Cafés du monde</i> : quatre tables de 40 minutes chacune – 20 minutes de pause après 1 h 20 (après 2 ateliers de 40 minutes)
17 h 50	Plénière : présentation des résultats/synthèse (5 minutes par thème)
18 h 10	Période de questions
18 h 20	Conclusion – remerciement aux participants
18 h 30	Fin de la rencontre

La consultation a débuté par une présentation de l'état des lieux par la Ville. Deux représentants de la firme Umvelt ont par la suite présenté des exemples de modèles d'affaires aux participants afin d'alimenter la discussion quant au mode de gestion à envisager pour l'écoterritoire.

Puis, les participants ont reçu les consignes de l'activité, notamment quant au rôle attendu des parties prenantes. Ils ont été invités à discuter, selon une formule semi-encadrée de type *Cafés du monde* (INM, s.d.) et à exprimer librement leurs points de vue sans rechercher obligatoirement le consensus. Les parties prenantes ont été séparées en quatre groupes d'une douzaine de personnes selon une répartition planifiée (voir itinéraire type ici-bas) autour de l'une des quatre tables de discussion thématique (culturel et social, économique, environnemental, gouvernance). Ils ont échangé sur la vision future souhaitée pour l'écoterritoire et partagé des idées d'actions selon un horizon temporel de 10 ans ou de 50 ans (environnement).

À intervalle de 40 minutes, les participants ont été invités à changer de table afin d'aborder l'ensemble des thèmes. Une carte du territoire et des crayons de couleur ont été déposés sur chaque table pour aider à spatialiser certains secteurs et favoriser la discussion. À chacune des tables, un hôte animateur/rapporteur (représentant d'Horizon multiresource) a résumé la conversation précédente aux nouveaux arrivés et les a invités à poursuivre les discussions. Un preneur de notes (représentant de la Ville) a transcrit les

principaux échanges entre les participants. Les participants ont été invités à prendre une pause lunch de 20 minutes après les deux premières tables de discussion. Les animateurs/rapporteurs de chacune des tables thématiques ont livré une synthèse des discussions en plénière.



Un livre d'or a également été mis à la disposition des parties prenantes pour faciliter l'expression de tous les points de vue. Un seul participant a inscrit un commentaire. Bien que cette personne ait souligné son opposition au développement urbain et son souhait de voir les limites de l'écoterritoire élargies, elle a remercié la Ville de lui avoir offert une occasion de s'exprimer.

6 LES PARTIES PRENANTES

Organisations membres du comité technique de l'écoterritoire	Représentants présents
Ville de Montréal Service des grands parcs, du verdissage et du Mont-Royal	Véronique Angers Sabine Courcier Anne Desautels Claudine Deschênes Daniel Hodder Pierre Legendre Claude Thiffault
Ville de Montréal Service de l'environnement	Guy Deschamps
Ville de Montréal Service des infrastructures, de la voirie et des transports	Francine Leduc
Ville de Montréal Service de la mise en valeur du territoire	Julie Tellier
Ville de Montréal Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	Anne Castonguay Fabienne Labouly Éric Massie
Ville de Beaconsfield	Stéphane Quesnel
Ville de Kirkland	Alexandre Gervais
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue	Martin Bonhomme Mariana Jakab
Village de Senneville	Julien Tardy-Laporte
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), direction régionale de Montréal	Wendy Inksetter
MDDELCC direction de l'écologie et de la conservation	Olivier Pfister
Ministère des Transports	Stephanie Giguet

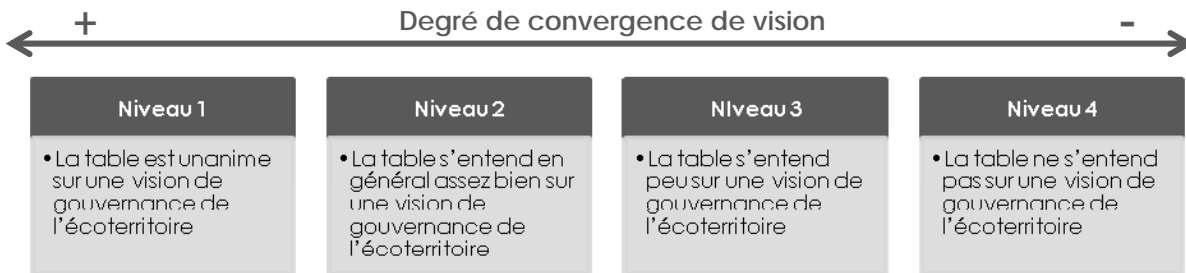
Les parties prenantes invitées sont représentatives des milieux socioculturel, économique et environnemental du secteur de l'écoterritoire

Organisations invitées	Représentants présents
Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île	Benoît Langevin
Arboretum Morgan	Christopher Cloutier
Association de planches à voile de Montréal	
Association des kite surfers et véliplanchistes du Québec	
Association pour la protection du bois Angell	Kate Coulter
Canards illimités Canada	
Club d'ornithologie d'Ahuntsic	
Coalition verte	David Fletcher
Collège John Abbott	Jessica Burpee
Comité pour la protection de l'Anse-à-l'Orme	
Conseil du patrimoine de Montréal	Julie St-Onge
Conservation de la nature Canada	
Coopérative du grand Orme	
CRE Montréal	Emmanuel Rondia
Fédération québécoise de la marche	
Ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques (D-3-Pierres)	
Fondation David Suzuki	Sylvain Perron
GUEPE	Gabrielle Normand
Hagen	
Hydro-Québec	Marie-Claude Durand
ICAM Technologies Corporation	Isabelle Dupont
Kite force	
McGill, Macdonald Student-run Ecological Gardens	
PME Montréal ouest de l'île	Nicolas Roy
Première Moisson	
Promoteurs de Pierrefonds-Ouest	David Cliche
Protection des oiseaux Québec	Alison Hackney
Santropol roulant	
Sauvons l'Anse à l'Orme	Don Hobus Ross Stitt Sue Stacho
Sierra-Club	Floris Ensink
Société du patrimoine de l'Ouest-de-l'Île	
Société historique Beaurepaire-Beaconsfield	
Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève	Francine Chassé
Tourisme Montréal	
Université McGill/Collège Macdonald	Mary Ann Pavlik
Vélo Québec	
Ville de Baie-d'Urfé	Sarah Mailhot
ZIP Ville-Marie	Alexandre Joly
Zoo écomuséum	Sébastien Rouleau

7 LES ÉLÉMENTS DE VISIONS ET PISTES D' ACTIONS RECUEILLIES

L'horizon temporel considéré par les parties prenantes pour la vision future de l'écoterritoire aux tables socioculturelle, économique et de gouvernance était de dix ans, celui de la table environnementale était de 50 ans.

Les discussions se sont déroulées dans une atmosphère amicale qui a favorisé la participation de l'ensemble des parties prenantes et l'échange des points de vue. Certains groupes ont profité de la rencontre pour réaffirmer leur opposition aux projets de développement urbains en périphérie de l'écoterritoire. Cependant, ces interventions n'ont pas nui au bon déroulement de l'activité puisque les participants avaient accepté de se rencontrer sur la mise en valeur de l'écoterritoire, tel que spécifié dans l'invitation. L'évaluation du degré de convergence de vision des parties prenantes à chacune des tables témoigne de l'atmosphère consensuelle qui a prévalu au cours de l'activité. Cette convergence a généralement atteint le niveau 1, parfois le niveau 2.



Globalement, les participants ont souhaité un projet de conservation et de mise en valeur des milieux naturels qui s'applique à l'ensemble de l'écoterritoire et favorisant la connectivité. Cette vision du projet suppose l'unification des secteurs isolés par diverses interventions, notamment la construction d'un pont vert entre le Bois Angell et le secteur de l'écoterritoire au nord de cet espace. Il devrait permettre de réunir les différents secteurs du parc-nature.

Le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme devra être accessible à l'ensemble de la collectivité montréalaise. Son aménagement permettra de répondre aux besoins de récréation des citoyens et des visiteurs dans le respect de la capacité de support des écosystèmes présents. Il assurera une cohabitation harmonieuse avec les résidents limitrophes. Il devra

favoriser l'éducation des citoyens aux biens et services écologiques des milieux naturels, mais aussi à l'histoire de l'ouest montréalais, aux arts et à la culture.

Par ailleurs, les participants favorisent la création de partenariats avec plusieurs partenaires publics et privés afin partager des infrastructures (stationnements, bâtiments d'accueil) et assurer un usage optimal de celles-ci. Bien que l'accessibilité devra demeurer gratuite, les activités payantes misant sur le caractère distinct du territoire permettront de diversifier les sources de revenus.

Les participants ont été nombreux à souhaiter une gestion concertée de l'écoterritoire par la Ville de Montréal et les municipalités concernées et un soutien financier des paliers fédéral et provincial. Les participants souhaitent également la concertation des divers intervenants à l'échelle du Grand Montréal pour assurer la cohérence des interventions et leur intégration à la Trame verte et bleue. La création d'un OBNL dédié à la gestion et la prise en charge par celui-ci de l'ensemble des activités du parc-nature constitue un modèle possible. Le modèle actuel de parc-nature, caractérisé par une coordination du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et plusieurs partenaires privés et à but non lucratif, suscite également l'intérêt des participants. Plusieurs ont souligné la nécessité de l'implication citoyenne pour assurer le succès d'un projet d'une telle envergure dans un contexte de développement urbain et le désir de participer activement à diverses activités (patrouille de surveillance, sensibilisation et éducation des usagers, visites guidées et commentées selon les intérêts de chacun).





Vision de l'écoterritoire par mots clés

Les tableaux des sous-chapitres suivants exposent une synthèse des discussions par table thématique. Ils distinguent les éléments relatifs à l'état des lieux, à la vision future de l'écoterritoire (mots-clés) et les idées et pistes d'actions.

7.1 Table socioculturelle

Animateur/rapporteur : Aurélien Borie

Preneur de notes : Claudine Deschênes

Éléments relatifs à l'état des lieux	Éléments de vision (mots clés)	Idées, propositions d'actions
<p>Il faut mieux documenter l'accessibilité actuelle à cet espace en transport en commun (gare à proximité)</p> <p>La complémentarité avec le milieu agricole est importante</p> <p>Cet espace est un endroit de prédilection pour les jeunes itinérants</p> <p>Attention plusieurs intervenants semblaient dire que les potentiels de développement n'étaient pas si élevés dans ce futur Parc (contraintes naturelles et anthropiques importantes)</p> <p>Problématiques actuelles : la promenade des chiens (Bois Angell), gestion de la chasse</p>	<p>Vocation de conservation et éducation</p> <p>Autochtones</p> <p>Réinsertion sociale</p> <p>Thérapie/connexions à la nature</p> <p>Accessibilité économique via la gratuité, spatiale via les réseaux de transports en commun, culturelle : pour tous</p> <p>Cohabitation avec les résidents limitrophes, entre les usages</p> <p>Liens avec l'histoire et le patrimoine, avec la nature VS le déficit nature, entre les différentes communautés, entre l'ouest et l'est de l'île de MTL, entre le milieu terrestre et aquatique, entre les différentes municipalités</p> <p>Histoire fort potentiel archéologique, patrimoine, réunification avec les Premières Nations</p> <p>Éducatif CPE, apprentissage, panneau d'interprétation</p> <p>Arts publics, spectacle, art nature</p>	<p>Gratuité pour tous ! Certaines activités pourraient être payantes, pas l'accès.</p> <p>Au niveau du public : ne pas oublier les jeunes et les personnes âgées</p> <p>L'aspect récréatif doit être développé en lien avec la conservation</p> <p>Proposition d'un nom unique en lien avec le passé d'utilisation du territoire par les autochtones</p> <p>Avoir des services de type-école, garderie (pas de consensus des intervenants)</p> <p>Offrir un ensemble d'activités récréatives pour pouvoir passer une journée complète</p> <p>Miser sur une accessibilité en transport en commun (train, métro) qui est élément distinctif de cet espace par rapport aux autres parcs du territoire</p> <p>Être un espace qui favorise des relations plus respectueuses avec et envers les autochtones, un espace de réconciliation</p> <p>Avoir des légumes frais cultivés sur le territoire</p> <p>Avoir une maison d'accueil, dans le futur Parc pour les jeunes itinérants en réinsertion</p> <p>Avoir plusieurs points d'entrées dans le Parc</p> <p>Il faut garder l'esprit de mosaïque de l'écoterritoire en proposant plusieurs secteurs avec des activités distinctes.</p> <p>Il faut arrimer ce territoire au positionnement de l'île Bizard et aux opportunités de recherches, ex. Université Mc Gill.</p> <p>Miser sur des aménagements minimaux</p>

Éléments relatifs à l'état des lieux	Éléments de vision (mots clés)	Idées, propositions d'actions
		<p>On doit retrouver différentes formes d'arts dans cet espace</p> <p>Porter une attention particulière au bois Angell, surtout si celui-ci devient une porte d'entrée, car il y a déjà une pression importante sur les milieux écologiques dans celui-ci</p> <p>Limiter la grandeur des stationnements</p> <p>Certaines activités sont non désirées : activités motorisées, chasse. D'autres devront être fortement encadrées : vélo de montagne, équitation, présence des chiens, BBQ. Il y a un enjeu important de conciliation des usages. Attention de ne pas exclure, mais inclure en encadrant !</p> <p>Proposition de créer un camping (voire deux avec canot-camping) pour les jeunes familles qui ne sortent pas de l'île, accessibles en transport en commun</p> <p>On doit mettre de l'avant que la valeur de cet espace est pour la santé mentale et physique</p> <p>Miser sur des activités historiques, patrimoniales et archéologiques, car il y a un fort potentiel</p> <p>Installer des bornes pour les voitures électriques</p>

Degré de convergence de vision des 4 ateliers séquentiels : 2-1-1-1

7.2 Table économique

Animateur/rapporteur : André Goulet

Preneur de notes : Julie Tellier

Éléments relatifs à l'état des lieux	Éléments de vision (mots clés) dans 10 ans	Idées, propositions d'actions
<p>Manque de financement pour les opérations récurrentes</p> <p>Présence d'une communauté reconnue pour son implication citoyenne</p>	<p>Soutien gouvernemental L'administration gouvernementale supporte le projet</p> <p>Partenariat Créer des partenariats pour assurer certaines activités ou fonctions du projet</p> <p>Milieu de vie attractif Le parc-nature contribue à l'attractivité du territoire pour des entreprises en périphérie</p> <p>Accessibilité L'écoterritoire est accessible en transports actif et collectif</p> <p>Gratuité La gratuité au parc-nature est maintenue pour les visiteurs en transport actif, collectif et nautique</p> <p>Diversité des sources de revenus</p> <p>Éducation des citoyens sur la valeur des biens et services écologiques</p> <p>Implication citoyenne (le bénévolat est favorisé)</p> <p>Destination touristique reconnue (L'écoterritoire est une destination estimée des visiteurs)</p>	<p>Les gouvernements municipal, provincial et fédéral financent adéquatement l'écoterritoire</p> <p>Création de partenariats avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hydro-Québec pour l'utilisation des emprises de lignes de transport électrique à des fins récréatives (ex. : pistes cyclables, jardins communautaires) et installation de bornes électriques (source verte de revenus) - OBNL, fondation ou privés à but lucratif pour offre de certains services ou produits (food truck, bains thermiques, restaurants) <p>Sources de revenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une fondation dédiée au financement par membrariat (abonnement) - Création d'une taxe foncière appliquée au développement urbain périphérique à l'écoterritoire dont les revenus sont dédiés aux immobilisations et opérations récurrentes ou non - Financer l'écoterritoire par des taxes foncières appliquées aux projets de développement - Maintenir l'accès gratuit par transport collectif, actif (vélo), nautique - Tarifier : <ul style="list-style-type: none"> - l'accès aux stationnements, mais offrir des rabais aux citoyens des villes concernées - une ou des rampes de mise à l'eau de manière équitable - la baignade à la plage de Cap-Saint-Jacques, une activité hautement distinctive de l'écoterritoire - Créer des activités récréotouristiques payantes dans le respect des capacités de support environnemental et social du site selon un découpage en zone intensive et extensive (ex. : arbre-en-arbre, cabanes à pêches, école de voile, centre d'interprétation

Éléments relatifs à l'état des lieux	Éléments de vision (mots clés) dans 10 ans	Idées, propositions d'actions
		<p>sur les Premières Nations, camping, team building)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des évènements et des activités agricoles favorisant l'éducation des citoyens à l'agriculture et l'alimentation saine. Permettre la vente de produits agricoles, notamment des produits biologiques et ancestraux (ex. : activités acéricoles, vergers) <p>Créer un parc fédéral ou national</p> <p>Favoriser le bénévolat et l'implication citoyenne</p> <p>Planter un théâtre et créer des activités culturelles</p> <p>Reconnaître les biens et services écologiques (BSE) au sein des municipalités concernées Calculer et diffuser les valeurs des BSE</p> <p><u>Ce qui n'est pas souhaitable :</u> L'autofinancement sans aide gouvernementale</p>

Degré de convergence de vision des 4 ateliers séquentiels : 2-1-1-1

7.3 Table environnementale

Animateur/rapporteur : Sébastien Nadon

Preneur de notes : Pierre Legendre

Éléments relatifs à l'état des lieux	Éléments de vision (mots clés) dans 10 ans	Idées, propositions d'actions
<p>Espèces exotiques envahissantes (nerprun, phragmite, etc.)</p> <p>Espèces en péril (tortue, couleuvre) et pressions sur leurs habitats</p> <p>Activités de chasse</p> <p>Pression sur la faune et la flore par les animaux domestiques (chats et de chiens)</p> <p>Problématique relative à la qualité de l'eau de la rivière à l'Orme, problématique de l'accumulation de sédiments</p> <p>Problématique des eaux de ruissellement (contaminants, sédiments, dépôt à neige de Kirkland)</p> <p>Problématique de l'agrilé du frêne</p> <p>Isolement du secteur sud (Bois Angell) et problème de connectivité</p> <p>Reconnaissance de tous les milieux naturels</p> <p>Présence d'établissement collégial et universitaire dans le secteur</p>	<p>Conservation (un parc voué à la conservation des milieux naturels)</p> <p>Évolution (un écoterritoire protégé, mais qui évolue)</p> <p>Mosaïque d'habitats (la mosaïque d'habitats est maintenue, elle est reconnue pour sa diversité et la représentativité de ses écosystèmes)</p> <p>Connectivité (la connectivité des milieux naturels est assurée, les espèces peuvent circuler dans l'écoterritoire)</p> <p>Gestion environnementale (la gestion environnementale de l'écoterritoire est considérée dans sa totalité)</p> <p>Protection des espaces et des espèces (les espaces et les espèces sont protégés)</p> <p>Amélioration de la qualité de l'eau (la qualité de l'eau de la rivière s'améliore)</p> <p>Information (la population est informée sur les fonctions des écosystèmes présents et leur</p>	<p>Gestion des ressources fauniques, floristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un plan de gestion environnemental par un zonage intensif et extensif qui module les usages et activités - Mesurer la capacité de support des milieux naturels et en faire le suivi - Établir des partenariats avec la communauté scientifique universitaire - Faire l'inventaire des arbres remarquables - Élaborer un plan de gestion des friches - Maintenir les friches dans les emprises des lignes de transport d'énergie - Renaturaliser ou réhabiliter les espaces dégradés - Assurer la protection des espèces en péril - Contrôler la chasse - Récupérer les arbres morts ou abattus et les recycler - Permettre les activités acéricoles <p>Qualité de l'eau de la rivière à l'Orme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implanter des bassins de rétention - Contrôler la contamination et la sédimentation des contaminants et des matières en suspension - Réhabiliter et reprofiler le cours d'eau à son état d'origine - Retirer les sédiments par dragage - Relocaliser le dépôt à neige de Kirkland <p>Connectivité du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire un lien (pont vert) au-dessus de l'A40 permettant la circulation de la faune et la propagation de la flore - Agrandir l'écoterritoire par l'acquisition de terrains en périphérie de son contour actuel <p>Sensibilisation/éducation des citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un bulletin d'information pour faire connaître les interventions réalisées, les bénéfices environnementaux, etc. aux citoyens

Éléments relatifs à l'état des lieux	Éléments de vision (mots clés) dans 10 ans	Idées, propositions d'actions
	évolution) Valorisation (les usagers connaissent le territoire et le valorisent)	et usagers (ex. les Amis de la montagne) – Éduquer la population sur le rôle des milieux naturels (milieux humides, friches, etc.) dans un projet de conservation <u>Ce qui n'est pas souhaitable :</u> Le retour de la forêt d'origine Une cloche de verre sur l'écoterritoire Le prélèvement des ressources forestières

Degré de convergence de vision des 4 ateliers séquentiels : 1-1-2-1

7.4 Table de gouvernance

Animateur/rapporteur : Éline Fournelle

Preneur de notes : Sabine Courcier

Éléments relatifs à l'état des lieux	Éléments de vision (mots clés) dans 10 ans	Idées, propositions d'actions
<p>Force du réseau d'OBNL présents pour l'animation du territoire (GUEPE, Ferme D-Trois-Pierres, APBA, Société d'histoire locale, etc.)</p> <p>Esprit communautaire de la population de l'ouest de l'île</p> <p>Nuisance de la circulation (vitesse) sur le chemin de l'Anse à l'Orme</p> <p>La majorité des usagers du parc-nature du Cap-Saint-Jacques viennent en voiture et en provenance de toute l'agglomération (sondage), augmentation de la circulation et de la demande en stationnement à anticiper</p> <p>Manque d'éducation de la population à l'égard de l'environnement, de la faune et de la flore</p> <p>Problème de surveillance et activités illégales : chasse, aménagement des propriétaires riverains, dépôt de déchets, paintball, géocaching hors sentier, chiens</p> <p>Problème des espèces exotiques envahissantes, particulièrement le nerprun</p> <p>Préservation des milieux</p>	<p>Accessibilité (le territoire est accessible par tous les moyens de transport, mais l'accent est mis sur l'accès par transport actif et collectif)</p> <p>Gratuité (l'accès est gratuit, des services (stationnement) et activités sont payants)</p> <p>Gestion souple (modèle de gestion adaptable pouvant répondre avec souplesse à diverses demandes et coordonner les équipes de bénévoles)</p> <p>Concertation (le territoire concerne 4 villes et un arrondissement de la Ville de Montréal. Et s'inscrit dans la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Deux tables de concertation au niveau municipal et régional sont souhaitées)</p> <p>Partenariat (des partenariats sont souhaités pour la mise en commun d'infrastructures)</p> <p>Responsabilité partagée (le projet de conservation et de mise en valeur de l'écoterritoire est l'affaire de tous : administrations municipales, organismes concernés, propriétaires)</p>	<p>La Ville demeure l'organisme responsable du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme</p> <p>Modèle proposé de gouvernance et variantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville-OBNL ou privé (responsable de l'ensemble des activités) ex. Les Amis de la Montagne, Éco-Nature - Ville-OBNL-plusieurs OBNL (par secteur, activité, projet) - Ville-plusieurs OBNL (par secteur, activité) (modèle parc-nature) <p>Mettre en place un processus de surveillance transparent pour la gestion de l'OBNL inspiré du Global Reporting Initiative (GRI)</p> <p>Élaborer des appels de projets pour des activités et projets spécifiques et nommer un chargé de projet. (ex. ZIP pour éradication EEE, réhabilitation des habitats)</p> <p>Augmenter le budget de gestion de la Ville dédiée aux opérations du parc</p> <p>Former deux tables de concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Municipale (territoire parc-nature) - Régionale (réseau Trame verte et bleue) <p>Former un comité citoyen</p> <p>Impliquer les citoyens pour certaines activités (patrouille de surveillance, éradication EEE)</p> <p>Conserver l'accès gratuit aux citoyens</p> <p>Proposer des activités payantes et de qualité pour diversifier les revenus</p> <p>Miser sur les qualités distinctes du parc (ex. : parc en rive, coucher de soleil sur le lac des Deux-Montagnes, ciel étoilé) pour élaborer des activités payantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - kayak porto/chocolat - croisières et arrêts entre les parcs-nature - festival d'agriculture urbaine - cabanes de pêche <p>Financer des activités pour tous par les revenus des activités payantes</p> <p>Évaluer les besoins et offrir des espaces pour certaines activités (paintball, géocaching)</p> <p>Émettre des cartes annuelles de membre</p>

Éléments relatifs à l'état des lieux	Éléments de vision (mots clés) dans 10 ans	Idées, propositions d'actions
<p>naturels en milieu urbains dans un contexte où les villes doivent s'adapter aux changements climatiques</p> <p>Demande par divers groupes (associations de jeunes, entreprises privées) pour des activités (team building, corvées communautaires de nettoyage) qui ne peuvent pas être répondues</p> <p>Besoin de jardins communautaires, mais absence d'eau courante</p> <p>Financement des dépenses récurrentes : manque de financement pour l'entretien des aménagements</p>	<p>riverains, citoyens)</p> <p>Transparence (la gestion de l'écoterritoire doit être transparente. Les documents publics doivent permettre de rendre compte des sources de financement, dépenses, etc.)</p> <p>Vigilance (vigilance citoyenne pour assurer la surveillance)</p> <p>Implication citoyenne (impliquer les citoyens à la concrétisation du projet)</p> <p>Territoire unifié (un territoire unifié, mais des secteurs distincts)</p> <p>Vocation conservation (un projet dont la mission première est de conserver la nature)</p>	<p>pour soutenir le parc (amis du parc)</p> <p>Offrir de l'éducation à l'égard de l'environnement aux citoyens et écoles</p> <p>Assurer une gestion écologique du territoire Planifier l'accès en voiture, miser sur le transport collectif et actif Instaurer un système de navette permettant aux usagers de se déplacer d'un secteur à l'autre Planifier la gestion des entités de l'écoterritoire dans son ensemble Introduire une taxe pour les propriétés riveraines dédiée au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme Établir des partenariats pour les infrastructures auprès des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commissions scolaires concernées, partage des stationnements les fins de semaine et espace bâtiment des futures écoles à proximité du parc - Entreprises riveraines, partage de stationnements existants <p>Sources de revenu : exemple de l'Arboretum, membre avec chien paie 200 \$/an (sans chien 100 \$/an) Aborder l'angle des changements climatiques pour justifier les demandes de subventions</p> <p><u>Ce qui n'est pas souhaitable :</u> Commandites par entreprises privées pour les aménagements (conserver des espaces de nature et libres de marketing)</p>

Degré de convergence de vision des 4 ateliers séquentiels : 1-2-1-1

L'élaboration du plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme s'inscrit dans un processus favorisant la mobilisation des parties prenantes. Leur mobilisation passe par l'appropriation du projet et donc, par leur implication dans les différents processus de concertation. Ce nouveau mode de gouvernance ne se substitue pas à la collectivité ni aux élus. Il est au contraire l'occasion de renforcer leur rôle, leur responsabilité et leur légitimité auprès des citoyens, ainsi que des autres acteurs du territoire (Comité 21, 2009). Bien que la consultation du 3 décembre se soit bien déroulée, l'enjeu d'acceptabilité sociale sur l'écoterritoire semble indiquer que la démarche en cours pourrait être bonifiée pour favoriser l'émergence d'un plan concept cohérent et rassembleur.

Par ailleurs, le fort esprit communautaire qui caractérise la collectivité de l'ouest de l'île et le réseau d'organismes environnementaux offrent une occasion à saisir pour élaborer un modèle novateur de gouvernance et d'intendance du projet de conservation et de mise en valeur de l'écoterritoire. Les parties prenantes ont manifesté leur intérêt à participer activement à la concrétisation du projet. Un sondage post-activité (résultat non inclus dans le présent rapport) a démontré leur grande satisfaction quant au déroulement de l'atelier de consultation. Les parties prenantes ont donc des attentes pour la suite du processus. Il conviendrait d'y répondre, pour assurer l'acceptabilité sociale et l'adhésion de celles-ci au projet.

Voici quelques recommandations afin de favoriser l'émergence d'un plan concept cohérent et rassembleur :

- Diffuser auprès des parties prenantes un résumé de la rencontre du 3 décembre;
- Formuler un énoncé de vision tenant compte des éléments identifiés par les parties prenantes;
- Associer les parties prenantes à l'élaboration du Plan concept en amont de la consultation publique. Cette rencontre pourrait prendre la forme d'un atelier charrette. L'énoncé de vision pourrait être validé lors de cette rencontre;

- Communiquer, en diffusant régulièrement de l'information sur l'avancée du projet auprès de la population et des parties prenantes. Un territoire qui s'engage dans un tel processus doit assurer, en amont de tout débat public, l'information et la sensibilisation de ses habitants. Les bulletins municipaux, sites internet des Villes ainsi que les infolettres des parties prenantes constituent des vecteurs appropriés. La communication pourrait jouer sur la coopération des individus pour atteindre un objectif commun, celui de la création de l'écoterritoire, la fierté qu'ils ont du territoire, ainsi que sur la proximité, pour impliquer tous les acteurs à cette démarche;
- Travailler sur la confiance : l'atelier du 3 décembre a permis d'améliorer la confiance et ainsi faciliter la collaboration entre les parties prenantes. Désormais il faut veiller à rétablir un dialogue de qualité entre tous les acteurs, notamment via une communication transparente et claire. Cela passe par une communication à la portée de tous, une véritable écoute de leurs préoccupations et leur intégration au plan d'action. Les chercheurs Owen et Videras ont d'ailleurs noté qu'un haut niveau de confiance garantit un plus grand nombre d'initiatives de développement durable mises en œuvre (Owen et Videras, 2008);
- A priori de chaque rencontre des parties prenantes, planifier le design de la participation publique afin d'identifier les objectifs stratégiques à atteindre et d'esquisser les méthodes/outils de consultation de manière à atteindre les objectifs fixés.

CONCLUSION

La consultation des parties prenantes du 3 décembre 2015 constitue la deuxième étape de la démarche d'élaboration du *Plan concept du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme*. Au cours de la consultation, le portrait de l'écoterritoire a été présenté aux participants ainsi que divers modèles de gouvernance. Puis ceux-ci ont échangé sur leur vision du territoire selon quatre thèmes (socioculturel, économique, environnemental et gouvernance). Ils ont aussi proposé quelques pistes d'action.

La consultation a permis, d'une part, d'identifier plusieurs éléments de vision. La conservation, l'éducation, l'accès, le partenariat et l'implication citoyenne ont été partagés par les participants autour de plus d'une table thématique. D'autres éléments de vision sont plus spécifiques à certains thèmes, tels que l'art et l'histoire (socioculturel), la mosaïque d'habitats et la connectivité (environnemental), l'attractivité et la reconnaissance (économique) ainsi que la responsabilité partagée et la transparence (gouvernance).

D'autre part, la rencontre a suscité un grand intérêt chez les participants. Plusieurs participants ont manifesté leur grande satisfaction quant au déroulement de la consultation et le désir de participer à sa concrétisation. On peut donc affirmer que l'activité a été un succès, malgré l'enjeu d'acceptabilité sociale important prévalant sur l'écoterritoire.

Enfin, ces parties prenantes ont maintenant des attentes quant à la suite de la démarche. Une réflexion s'impose donc quant aux prochaines étapes. D'autres activités comme la validation d'un énoncé de vision auprès des parties prenantes pourraient s'ajouter au processus participatif pour favoriser l'adhésion de celles-ci au projet de conservation et de mise en valeur de l'écoterritoire. Ces activités pourraient aussi supporter le modèle d'intendance à mettre en place et s'appuyer sur l'implication citoyenne, une occasion à saisir dans un contexte de contrainte budgétaire. Mais, ces quelques activités pourraient surtout maintenir la crédibilité de la Ville auprès de ces personnes et conduire à un plan concept rassembleur.

RÉFÉRENCES

Comité 21 (2009). Notes du comité 21 sur les parties prenantes.

<http://www.comite21.org/docs/note-21-laconcertation.pdf> (Page consultée le 21 décembre 2015)

Institut du Nouveau Monde (INM) (s.d.), Conservations de café (Word Cafe). *In INM Méthodes, Les autres méthodes que nous utilisons.*

<http://inm.qc.ca/blog/methodes/> (Page consultée le 6 novembre 2015)

Institut du Nouveau Monde (INM) (2013), Les échelles de la participation publique.

<http://inm.qc.ca/blog/les-echelles-de-la-participation-publique/> (Page consultée le 6 novembre 2015)

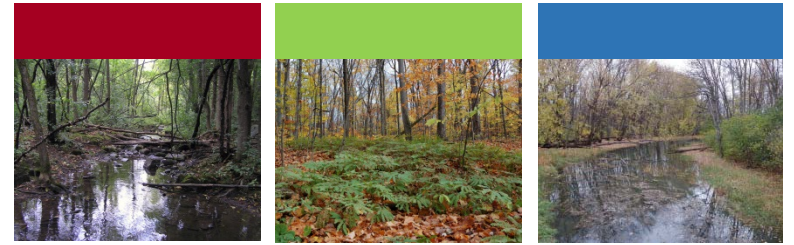
Owen, A. L., Videras, J. et Willemsen, C. (2008). Democracy, Participation, and Life Satisfaction. *Social Science Quarterly Issue*, vol. 89, N° 4, p. 987-1005.

<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1540-6237.2008.00595.x/full> (Page consultée le 21 décembre 2015)

Ville de Montréal (2015). *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*. Ville.montreal.qc.ca/urbanisme/schema d'aménagement

Ville de Montréal (2004). *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Ville.montreal.qc.ca/grandsparcs

Cahier du participant



Atelier de consultation dans le cadre de l'élaboration du Plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme

Cahier du participant

Jeudi 3 décembre 2015, de 13 h 30 à 18 h 30

Centre de plein air – parc-nature du Cap-Saint-Jacques
205 chemin du Cap-Saint-Jacques, Pierrefonds, QC, H9K 1C6

INTRODUCTION

Situé à l'ouest de l'île de Montréal, l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme s'étend sur une portion du territoire des municipalités de Montréal (arrondissement de Pierrefonds-Roxboro), Beaconsfield, Sainte-Anne-de-Bellevue et Kirkland (voir carte p.2). Il se déploie depuis le Bois Angell, au nord de l'autoroute 20, jusqu'au parc-nature du Cap-Saint-Jacques. La rivière à l'Orme en constitue l'axe central.

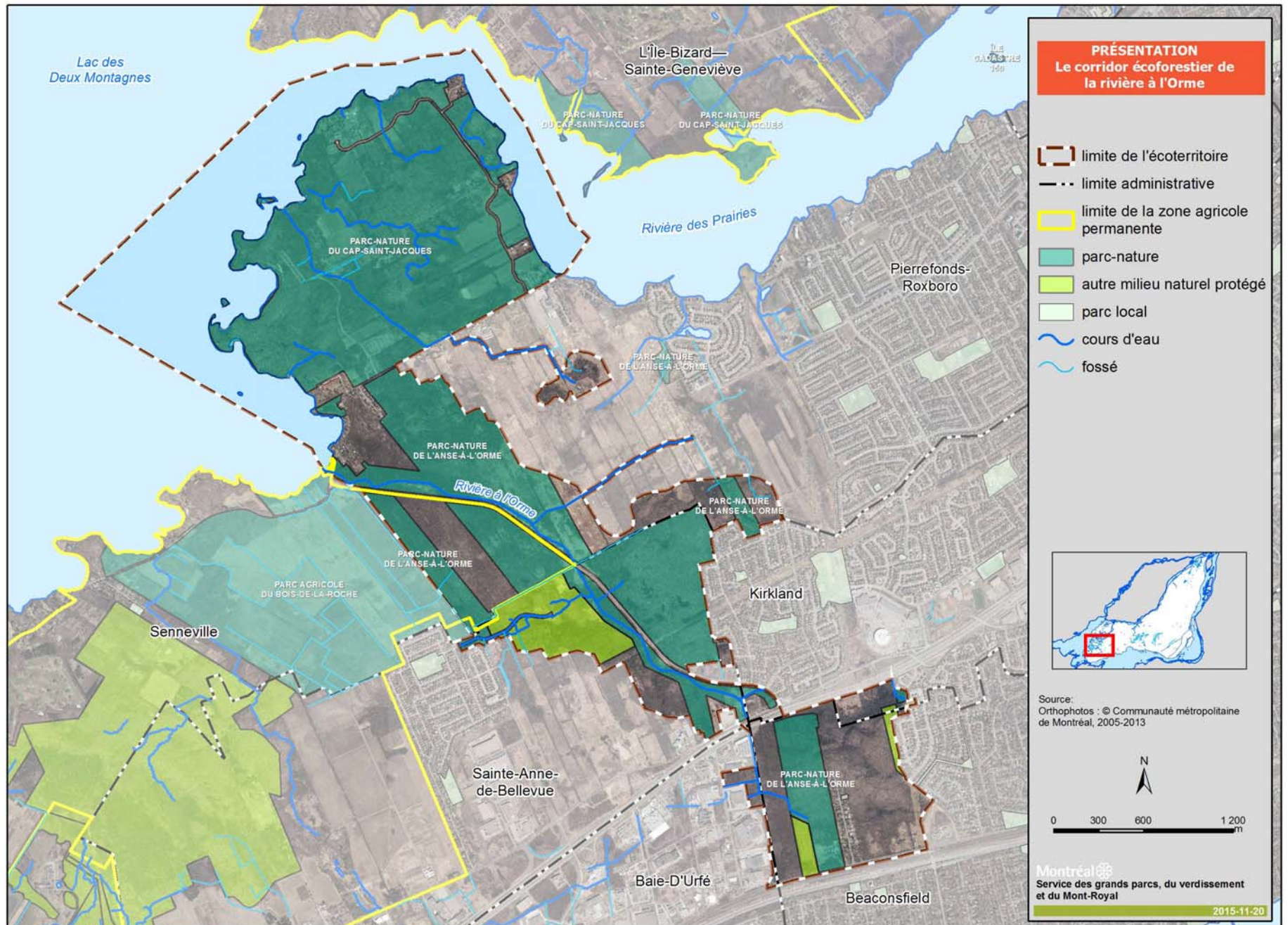
L'écoterritoire est composé d'une mosaïque d'espaces naturels d'une grande diversité biologique. C'est l'un des dix écoterritoires identifiés sur l'île de Montréal par la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (PPMVMN) et par le *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (Schéma).

Un **écoterritoire** est une zone où se trouvent des espaces naturels d'intérêt écologique dont la protection a été jugée prioritaire, des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces urbanisés. Dans l'agglomération de Montréal, dix écoterritoires ont été établis par la PPMVMN.

Schéma – Chapitre 2. p. 84 (Ville de Montréal, 2015)

La Ville de Montréal entend poursuivre les actions de protection des milieux naturels pour cet écoterritoire et le mettre en valeur en aménageant le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. Celui-ci deviendra le plus grand parc-nature de Montréal avec une superficie attendue de 425 ha. À titre de comparaison, le Parc du Mont-Royal occupe une superficie de 190 ha.

À cette fin, la Ville a entrepris une démarche concertée en vue d'élaborer le *Plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme*. **L'atelier de consultation du 3 décembre 2015 s'inscrit dans ce processus collaboratif. La rencontre permettra aux participants d'échanger sur des visions d'aménagement et de gestion de ce territoire.**



MD: S:\SIG\PPMN\02ORME\Plan_Concept\Rapport\Diagnostic\1Carte_PresentationEcoterritoire_151120.mxd

L'ÉCOTERRITOIRE ET SES PRINCIPALES COMPOSANTES

L'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme inclut le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et le parc nature du Cap-Saint-Jacques qui proposent diverses activités de détente et de loisirs en toutes saisons. Le chemin de l'Anse-à-l'Orme le traverse. Il longe la rivière depuis l'autoroute 40 jusqu'au boulevard Gouin et au chemin de Senneville.

L'écoterritoire comprend de grands ensembles de milieux naturels. Le Bois Angell au sud de l'autoroute 40, se caractérise par des peuplements forestiers majoritairement matures et un vaste marécage. Au nord de l'autoroute 40 et à l'ouest de la rivière à l'Orme se trouve le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue qui regroupe des peuplements forestiers de grand intérêt écologique. À l'est de la rivière se trouve le bois numéro 3, une forêt centenaire. Le secteur de Pierrefonds-Ouest est composé d'une mosaïque de milieux comprenant notamment d'anciennes terres agricoles qui constituent des milieux ouverts d'intérêt.

Se déployant au centre de l'écoterritoire, la rivière à l'Orme prend sa source dans le marais de l'Écomusée et les étangs de l'Arboretum Morgan, traverse le parc industriel de Baie-d'Urfé et le Bois Angell, est alimentée par des eaux en provenance de Baie d'Urfé et de Kirkland. Elle poursuit sa course dans le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et se jette dans le lac des Deux Montagnes.



Dans la foulée de l'adoption de la PPMVMN en 2004, un projet de conservation des milieux naturels a été élaboré pour l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme. À l'époque, le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme couvrait 88 ha. Aujourd'hui, les superficies protégées et en voie d'être protégées dans l'écoterritoire couvrent plus de 320 ha (auxquels il faut ajouter le parc-nature du Cap-Saint-Jacques). Le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme devrait à terme s'étendre sur 425 ha.

La mission des parcs-nature

Conserver, mettre en valeur et rendre accessible le patrimoine naturel et culturel des parcs-nature au profit des générations actuelles et futures. La mission s'appuie sur 4 composantes interdépendantes : la conservation, le loisir de plein air, l'éducation à l'environnement et le partenariat.

Pour chaque écoterritoire, le Schéma d'aménagement et de développement (Schéma), en vigueur depuis 2015, fixe des objectifs de conservation. Ces objectifs guident les intervenants dans la mise en valeur de l'écoterritoire.

Objectifs de conservation et d'aménagement de l'écoterritoire du Corridor écoforestier de la rivière à l'Orme

Créer un corridor écologique viable d'une grande biodiversité autour de la rivière à l'Orme;

Créer un corridor récréatif reliant les gares du train de l'Ouest au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche;

Maintenir le régime hydrique et améliorer la qualité de l'eau de la rivière à l'Orme;

Consolider les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et du parc agricole du Bois-de-la-Roche par la conservation de milieux naturels d'intérêt écologique.

Schéma – Annexe III (Ville de Montréal, 2015)

Le Schéma a conduit à actualiser la carte des affectations du territoire de l'agglomération et délimiter les secteurs voués au développement et ceux dédiés à la conservation. Il a confirmé les secteurs de conservation de part et d'autre de la rivière à Sainte-Anne-de-Bellevue et dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ainsi que dans la majeure partie du Bois Angell.

L'affectation conservation (Schéma)

La grande affectation « Conservation » vise la protection des écosystèmes sensibles* et le rehaussement de la biodiversité, tout en permettant, pour la population, un accès qui favorise l'appréciation des paysages et du patrimoine naturel ainsi que la pratique d'activités récréatives à faible impact.

* Dans les habitats floristiques désignés en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* ainsi que dans les réserves naturelles établies en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, les usages et activités devront être restreints à ceux autorisés par ces lois.

Schéma – Chapitre 3. p.103 (Ville de Montréal, 2015)

L'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme est localisé au cœur de la Trame verte et bleue de l'ouest montréalais qui comprend aujourd'hui plus de 1 320 ha de milieux naturels protégés et 2 046 ha en zone agricole permanente. La Trame verte et bleue de l'ouest métropolitain est identifiée dans le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la CMM et reprise par le Schéma. Elle est composée :

- de quatre écoterritoires (les écoterritoires du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, de la forêt de Senneville, du corridor écoforestier de l'île Bizard et des rapides du cheval blanc);
- de grands plans d'eau (le lac des Deux Montagnes, la rivière des Prairies, le lac Saint-Louis);
- des milieux naturels incluant cinq parcs-nature (de l'Anse-à-l'Orme, du Cap-Saint-Jacques, du Bois-de-l'Île-Bizard, des Rapides-du-Cheval-Blanc, parc agricole du Bois-de-la-Roche), l'Arboretum Morgan, la réserve naturelle de Senneville;
- des espaces verts (parcs locaux, terrains de golf);
- des pôles récréotouristiques (Écomusée, activités nautiques du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, plage et ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, ferme du Campus McDonald);
- des noyaux villageois, secteurs et bâtiments patrimoniaux;
- de la zone agricole permanente à Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue, Pierrefonds et l'île Bizard (2046 ha) qui compte une douzaine de producteurs et l'Université McGill qui exploite 200 ha;
- de la route du parcours riverain incluant des sections de voie panoramique;
- d'un patrimoine paysager et bâti qui témoigne de la villégiature et du passé rural de l'ouest montréalais.

Milieux naturels protégés de l'ouest montréalais	Superficie ha
Arboretum Morgan	245
Parc-agricole du Bois-de-la-Roche	193
Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et autres espaces protégés dans l'écoterritoire	271
Parc-nature du Cap-Saint-Jacques	316
Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard	219
Parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc	36
Réserve naturelle de Senneville	16,6
Autres milieux naturels protégés	28,9
Total	1 325,5

Les principes de mise en valeur de la Trame verte et bleue selon le Schéma

La reconnaissance de la dimension patrimoniale de la Trame verte et bleue, c'est-à-dire la reconnaissance des plans d'eau et des rives comme lieux de fondement historique et des attraits verts comme éléments du patrimoine naturel;

L'affirmation de la présence des grands plans d'eau et des espaces verts comme composante fondamentale de la valorisation du territoire par ses habitants;

Le respect de la capacité de support des écosystèmes présents dans les aires protégées de l'agglomération, tout en permettant le contact des citoyens et des visiteurs avec la nature;

L'accès sous toutes ses formes aux infrastructures et équipements existants pour en faire bénéficier l'ensemble des citoyens.

Les principes énoncés précédemment constituent les balises à partir desquelles les municipalités de l'agglomération, les partenaires et les citoyens devront développer une vision partagée de la Trame verte et bleue.

Schéma – Chapitre 2.3, p.92 (Ville de Montréal, 2015)

LE PLAN CONCEPT ET LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION CONCERTÉE

Le plan concept est un document de planification qui vise à guider les interventions futures dans l'écoterritoire. Il s'appuie sur des éléments de diagnostic et de vision. Il définit de grandes orientations, propose des objectifs et des pistes d'actions. Le plan concept permet d'apprécier la grande valeur écologique et paysagère du milieu et de comprendre les conditions nécessaires à la viabilité des écosystèmes à protéger. Il favorise les discussions entre les diverses parties prenantes.

L'élaboration du plan concept s'inscrit dans une démarche comprenant plusieurs étapes qui favorisent la concertation entre les intervenants, la participation des citoyens et des groupes d'intérêt. Elle est coordonnée par le comité technique réunissant des représentants des municipalités concernées et des partenaires gouvernementaux.

Les travaux de l'étape 1 (connaissance du territoire) sont suffisamment avancés pour passer à l'étape 2. La consultation du 3 décembre vise à consulter les parties prenantes pour échanger des idées quant à l'aménagement et la gestion de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme.

Les étapes d'élaboration d'un plan concept

- Étape 1 : Connaissance du territoire (caractérisation, analyse et diagnostic)
- Étape 2 : Atelier de consultation avec les intervenants concernés (associations citoyennes, organismes communautaires et privés, représentants municipaux et gouvernementaux)
- Étape 3 : Plan concept préliminaire (sur la base des éléments de diagnostic et de vision)
- Étape 4 : Consultation publique (présentation du plan concept préliminaire et partage des commentaires)
- Étape 5 : Plan concept final
- Étape 6 : Adoption du plan par les différentes instances municipales



Source freepik.com

L'ATELIER DE CONSULTATION

Objectifs de l'atelier de consultation

- Présenter l'état de lieux pour l'écoterritoire
- Coconstruire une compréhension de la vision de chacune des parties prenantes
- Permettre aux parties prenantes de se rencontrer
- Convenir des conditions de succès à mettre en place pour assurer la réussite du projet de protection et de mise en valeur
- Mesurer le degré de convergence de vision entre les parties prenantes
- Dégager des éléments de vision, des pistes d'orientation et d'action ainsi que des perspectives de gestion

Déroulement

13 h 30	Message de bienvenue
13 h 35	Déroulement de la consultation
13 h 40	Présentation du contexte (état des lieux sommaire) 20 min, période de questions 10 min
14 h 10	Présentation de sept modèles d'affaires (par la firme Umvelt) 20 min, période de questions 10 min
14 h 40	Présentation des consignes de la consultation
14 h 50	Ateliers Café du monde : quatre tables de 40 minutes chacune – 20 minutes de pause après 1h20 (après 2 ateliers de 40 minutes)
17 h 50	Plénière : présentation des résultats / synthèse (5 minutes par thème et 10 minutes de questions)
18 h 20	Conclusion – remerciement aux participants
18 h 30	Fin de la rencontre

Le travail en atelier de type « Café du monde » permettra aux participants de partager leurs idées relatives à la vision d'avenir pour l'écoterritoire en petits groupes autour de quatre tables thématiques (environnement, social et culturel, économique et gouvernance). Les participants seront invités à changer de table toutes les 40 minutes afin de leur permettre d'aborder l'ensemble des thèmes. Des collations seront disponibles durant toute la durée de la rencontre.

PARTIES PRENANTES

Organisations membres du comité technique de l'écoterritoire	Organisations invitées	
<p> Ville de Montréal, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal Ville de Montréal, Service de l'environnement Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire Ville de Montréal, Service des infrastructures, de la voirie et des transports Ville de Montréal, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro Ville de Beaconsfield Ville de Kirkland Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue Village de Senneville Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), direction régionale de Montréal MDDELCC, direction de l'écologie et de la conservation Ministère des Transports </p>	<p> Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île Arboretum Morgan Association de planches à voile de Montréal Association des kite surfers et véliplanchistes du Québec Association pour la protection du bois Angell Canards illimités Canada Club d'ornithologie d'Ahuntsic Coalition verte Collège John Abbott Comité pour la protection de l'Anse-à-l'Orme Conseil du patrimoine de Montréal Conservation de la nature Canada Coopérative du grand Orme CRE Montréal Fédération québécoise de la marche Ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques (D-3-Pierres) Fondation David Suzuki GUEPE Hagen </p>	<p> Hydro-Québec Kite force McGill, Macdonald Student-run Ecological Gardens PME Montréal ouest de l'île Première Moisson Protection des oiseaux Québec Représentant des promoteurs de Pierrefonds-Ouest Santropol roulant Sauvons l'Anse-à-l'Orme Sierra-Club Société du patrimoine de l'Ouest-de-l'Île Société historique Beaurepaire-Beaconsfield Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève Tourisme Montréal Université McGill/Collège Macdonald Vélo Québec Ville de Baie d'Urfé ZIP Ville-Marie Zoo écomuséum </p>

Lieu de l'atelier :

205 chemin du Cap-Saint-Jacques, Pierrefonds, QC, H9K 1C6



Trajet A depuis l'autoroute 40

- Prendre la sortie 49 de l'autoroute 40 – Chemin Ste-Marie;
- Prenez le chemin Ste-Marie en tournant à gauche;
- Tournez à droite sur le chemin de l'Anse à l'Orme;
- Tournez à droite sur le boul. Gouin;
- Prenez l'entrée de la plage à votre gauche au 21 115 boul. Gouin Ouest;
- À l'intersection, tournez à votre droite.;
- Le centre de plein air sera à votre gauche, repérez la petite maison blanche aux volets bleus.

Trajet B depuis l'autoroute 40

- Prendre la sortie 50 de l'autoroute 40 – Boulevard St-Charles;
- Prenez le boul. St-Charles Nord;
- Tournez à gauche sur le Boulevard de Pierrefonds;
- Tournez à droite sur le chemin Château Pierrefonds;
- Tournez à gauche sur le boul. Gouin;
- Dépassez la première entrée du parc, continuez votre chemin;
- Prenez l'entrée de la plage à votre droite au 21 115 boul. Gouin Ouest;
- À l'intersection, tournez à votre droite;
- Le centre de plein air sera à votre gauche, repérez la petite maison blanche aux volets bleus.

Transport collectif

- station Côte-Vertu
- autobus 470 O
- autobus 68 O
- arrêt au coin du boul. Gouin Ouest et chemin du Cap-Saint-Jacques
- 500 m de marche